



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Budget des collectivités territoriales

Question au Gouvernement n° 299

Texte de la question

BUDGET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Mme la présidente . La parole est à M. Jean-Pierre Bataille.

M. Jean-Pierre Bataille . Madame la ministre des comptes publics, à quelques jours du vote final du PLF pour 2025 au Sénat et avant une CMP décisive, il est crucial pour nos collectivités de savoir précisément sur quelles bases elles peuvent préparer leurs budgets, dont je rappelle qu'ils doivent être sincères et équilibrés.

Au-delà des tractations politiciennes et des victoires supposées des uns et des autres, une attention particulière doit être portée à leur budget. Certes, elles ont accepté de contribuer au redressement tant nécessaire de nos comptes publics, mais rappelons que leur déficit ne représente que 8 % du déficit public total alors qu'elles assurent 70 % de l'investissement public. Elles doivent donc être traitées au regard de leurs efforts d'investissement et de leur taux d'épargne disponible.

Votre gouvernement a poursuivi les négociations qui étaient en cours dans le cadre du projet de loi de finances version Barnier en baissant de 5 à 2,2 milliards d'euros l'effort demandé aux collectivités. Si les discussions au Sénat ont permis de supprimer la baisse du fonds de compensation pour la TVA, et d'augmenter la dotation globale de fonctionnement de 290 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale et pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, le gel de la TVA a été néanmoins maintenu, affectant ainsi les recettes des établissements publics de coopération intercommunale, des départements et des régions. Le fonds de réserve de précaution, quant à lui, serait réduit à 1 milliard d'euros et élargi à 3 000 collectivités avec des taux de contribution progressifs de 0,1 % à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. Si certaines décisions vont donc dans le bon sens, il est nécessaire que chaque niveau de collectivité soit parfaitement informé sur son proche avenir.

Aussi, madame la ministre, ma question sera multiple.

Premièrement, quels sont vos choix définitifs s'agissant de la DGF, du FCTVA et du fonds de réserve de précaution ?

Deuxièmement, le gel de la TVA et la diminution de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle seront-ils confirmés alors que cela remettrait en cause le principe de compensation hérité de la suppression de la taxe professionnelle, puis de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ?

Troisièmement, quand les préfetures connaîtront-elles leurs enveloppes au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, de la dotation de soutien à l'investissement local et du fonds vert, crédits essentiels aux investissements des collectivités, notamment pour les communes dans cette dernière année de mandat ?

Enfin, qu'en sera-t-il de la contribution des collectivités à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

M. Laurent Jacobelli . Et du respect !

M. François Rebsamen, *ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation* . Vous avez eu raison de rappeler le rôle éminent des collectivités territoriales pour la cohésion nationale mais également pour l'investissement public ; vous avez cité le chiffre de 70 %, qui est parfaitement exact et c'est tenant compte de cette réalité que, sur les recommandations du premier ministre, nous avons décidé d'abaisser sensiblement le prélèvement sur les collectivités locales initialement prévu. Ces dernières ne nient pas la nécessité d'un effort de leur part, mais elles considèrent que ce qui leur est demandé doit être égal à ce qu'elles font, compte tenu notamment de leur part dans le poids de la dette, sachant qu'environ 7 % de la dette nationale relève d'elles. L'effort que nous leur demandons aujourd'hui est donc à peu près de 7 % : la réduction du FCTVA qui devait les priver de 800 millions d'euros environ est supprimée et le prélèvement sur les ressources réelles de fonctionnement sera ramené de 2 % à 1 %, c'est-à-dire de 2 à 1 milliard. C'est d'autant plus important que le lissage, cette forme de cohésion territoriale voulue par le Sénat, a été validé par le gouvernement. Enfin, vous y avez fait allusion, il a fallu convaincre le premier ministre, que je remercie ici, de faire un effort supplémentaire concernant la dotation globale de fonctionnement : 290 millions supplémentaires, 150 millions pour le DETR ainsi que pour la DSR, et 140 millions pour la DSU, seront donc ajoutés, permettant d'augmenter la DGF de toutes les collectivités.

Je tiens à souligner combien il est important de reconnaître l'effort ainsi accompli tout en ayant conscience de la nécessité, de redresser les finances publiques. L'effort effectué aujourd'hui est globalement au niveau demandé. (*Mmes Danielle Brulebois et Brigitte Klinkert applaudissent.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Bataille](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 299

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Aménagement du territoire et décentralisation

Ministère attributaire : Aménagement du territoire et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 janvier 2025